

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Communauté de communes P

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION BC_2025_003

OBJET :

COMMISSION 6 -
CULTURE - TOURISME -
SPORTS
SPORTS

*Octroi de subventions
2025 - Clubs de sport
intercommunaux*

Présents au vote de la
délibération :

Titulaires et suppléants
présents : 31

Procurations : 3

Nombre de votants : 34

L'an deux mille vingt cinq, le vingt janvier à 18 heures 30, le Bureau Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 14 janvier 2025, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Benjamin DUMORTIER, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Cathy POIDEVIN, Olivier VERCRUYSSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Anne WAUQUIER, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, José DUHAMEL, Luc MONNET, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Guy SCHRYVE, procuration à Frédéric PRADALIER
José ROUCOU, procuration à Sylvain CLEMENT
Régis BUE, procuration à Bernadette SION

Absents excusés :

Nadège BOURGHELLE-KOS, Thierry BRIDAULT, Vinciane FABER, François-Hubert DESCAMPS, Anne-Sabine PLAYS, Thierry LAZARO

Secrétaire de Séance : Michel DUPONT

BUREAU COMMUNAUTAIRE du 20 janvier 2025

Délibération BC_2025_003

COMMISSION 6 - CULTURE - TOURISME - SPORTS

SPORTS

Octroi de subventions 2025 - Clubs de sport intercommunaux

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la compétence de la Communauté de Commune Pévèle Carembault dans le fonctionnement des équipements sportifs intercommunaux,

Vu la délibération n° 2020_115 en date du 16 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil communautaire au Bureau communautaire,

Vu la délibération du Conseil communautaire CC_2021_112 en date du 6 avril 2021 relative à la détermination des subventions aux associations,

Vu la délibération du Conseil communautaire CC_2023_318 en date du 18 décembre 2023 relative à l'évolution de la politique d'octroi de subventions aux associations,

Considérant les demandes de subventions déposées par les associations,

Considérant que le Bureau est compétent pour attribuer des subventions,

Vu l'avis de la Commission 6 - Culture, tourisme et sport lors de sa séance du 26 novembre 2024.

Dans le cadre de sa politique sportive, la Pévèle Carembault attribue des subventions aux clubs sportifs domiciliés dans les salles de sports communautaires.

Pour 2025, les clubs sportifs repris ci-dessous ont déposé un dossier de demande de subvention :

- Basket Club du Pévèle,
- Ping-pong en Pévèle,
- Coutiches EHP (Handball),
- Les badistes d'Espace en Pévèle,
- Fit Pévèle,
- Kick Thaï Boxing du Pévèle.

Après études des dossiers, il est proposé d'octroyer une subvention à ces clubs sportifs domiciliés dans nos salles de sports communautaires.

Où l'exposé de son Président,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Bureau communautaire :

DÉCIDE (par 34 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S) SUR 34 VOTANTS) :

- ***De voter les subventions ci-dessous, dans le cadre des clubs sportifs domiciliés dans les salles de sports communautaires :***
 - ***5 000 € en faveur du Basket Club du Pévèle,***

- 1 200 € en faveur du Ping-pong en Pévèle,
- 5 000 € en faveur de Coutiches EHP,
- 1 000 € en faveur des badistes d'Espace en Pévèle,
- 4 000 € en faveur de Fit Pévèle,
- 3 000 € en faveur du Kick Thaï Boxing du Pévèle.
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Bureau Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Luc FOUTRY

Signé électroniquement par : Luc F
Date de signature : 22/01/2025
Qualité : PRESIDENT



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	BC_2025_003
Objet :	Octroi de subventions 2025 - Clubs de sport
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-01-23 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-200041960-20250123-BC_2025_003-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20250123-BC_2025_003-DE-1-1_0.xml	text/xml	882 o
Document principal (Délibération) Nom original : BC_2025_003.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20250123-BC_2025_003-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	146.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	23 janvier 2025 à 11h36min17s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	23 janvier 2025 à 11h38min25s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Marjorie
En attente de transmission	23 janvier 2025 à 11h40min15s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 janvier 2025 à 11h40min29s	Transmis au MI
Acquittement reçu	23 janvier 2025 à 13h29min35s	Reçu par le MI le 2025-01-23